

DROIT D'INSCRIPTION 2021

AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE GUYANE

QUALITE	MONTANT
Expert-comptable indépendant	300,00 €
Expert-comptable salarié	300,00 €
Expert-comptable « jeune diplômé »	170,00 €
Expert-comptable stagiaire	170,00 €
Secrétaire d'expertise comptable	470,00 €
Bureau secondaire	300,00 €
Transfert Expert-comptable	300,00 €
Transfert stagiaire	170,00 €

COTISATION 2021

TYPE COTISATION	MONTANT
Conseil Régional - Cotisation Professionnelle	80,00 €
Conseil Régional - Cotisation Fixe	400,00 €
Cotisation Conseil Régional (sans assurance Conseil Régional)	680,00 €
Stagiaire	120,00 €

Jean-Marie THIBAUT

Président du Comité Départemental de
l'Ordre des Experts-comptables de
Guyane